

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 2 JUILLET 2013**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 2 juillet 2013, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Alphée Pelletier.

*Sont aussi présents les conseillers suivants :*

*Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.*

*Monsieur Rémi Bécharde est absent.*

*Une réflexion est récitée par le maire suppléant et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant ouvre la session.*

### **113-07-2013      LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2013**

Après lecture des procès verbaux des 3, 17 et 27 juin 2013, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les procès-verbaux de juin 2013 soient acceptés tel que rédigés.

### **114-07-2013      DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA MRC DE KAMOURASKA DU RÈGLEMENT N° 177, FIXANT LES CONDITIONS RELATIVES À L'EXERCICE PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES, DE LEUR DROIT DE RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN**

### **115-07-2013      DÉPÔT AU CONSEIL, DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE, DUMENT COMPLÉTÉ, POUR LE MAMROT**

### **116-07-2013      OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2014-2015**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 27 juin 2013 à 14h00 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu 2 soumissions :

<b>Camionnage Alain Benoit</b> 153, route Martineau / Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0	<b>90 244.44 \$</b>
<b>Campor Environnement</b> 98, rue des Équipements / Rivière-du-Loup G5R 5W9	<b>93 929.04 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ➔ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat de la collecte et le traitement des boues de fosses septiques à Camionnage Alain Benoit pour la somme de 90 244.44 \$.
- ➔ Le maire ou le maire suppléant et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

### **117-07-2013      OCTROI DU CONTRAT POUR LE PONCEAU D'ACIER ENROBÉ DE POLYMÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 27 juin 2013 à 14h00 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu 2 soumissions :

<b>ARMTEC</b>	17 361.42 \$
-----	-----
<b>ATLANTIC INDUSTRIE</b>	14 998.49\$
-----	-----

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat du Ponceau en acier enrobé de polymère à la Compagnie Atlantic Industrie pour la somme de 14 998.49 \$ ;
- Le maire ou le maire suppléant et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

118-07-2013

**DÉROGATION MINEURE – 215 3<sup>e</sup> RANG EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié, le 28 mai dernier, une demande de dérogation mineure pour un terrain identifié au lot L807P, situé au 215, 3<sup>e</sup> Rang Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déroge de la réglementation qui spécifie une profondeur de 20% pour un bâtiment principal, ce qui signifie 13 pieds 6 pouces ;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant désire faire un agrandissement de 10 pieds et que le terrain en angle ne respecte pas la marge arrière, du côté Nord, où il manque 2 pieds 4 pouces pour être conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité mentionne qu'il est prêt à accepter la demande de dérogation mineure, mais conditionnellement à ce que le propriétaire obtienne une étude de caractérisation du sol pour une éventuelle installation septique conforme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL**, suite à l'observance de la condition par le propriétaire et suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, accepte la demande de dérogation mineure au lot L807P, situé au 215, 3<sup>e</sup> Rang Est.

M. Alphée Pelletier s'est retiré de cette décision car il a des intérêts pécuniaires dans ce dossier.

119-07-2013

**APPEL D'OFFRE POUR DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE THIBOUTÔT SUR 800M ET DU 3<sup>e</sup> RANG EST SUR 325M**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à faire paraître sur le site SEAO un appel d'offres pour le décohesionnement et l'asphaltage du chemin de la Montagne Thiboutôt sur 800m et du 3<sup>e</sup> Rang Est sur 325m.

120-07-2013

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE 2013-2014**

**CONSIDÉRANT** la nécessité en 2013 de procéder au décohesionnement et asphaltage du chemin de la Montagne Thiboutôt sur 800m et du 3<sup>e</sup> Rang Est sur 325m ainsi que le remplacement d'un ponceau sur la rue Chamberland;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont estimés à plus de 200 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**QUE LE CONSEIL** de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au député, Monsieur Norbert Morin, une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

121-07-2013

**ACCEPTATION DU PLAN POUR L'ENTREPÔT À SEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARITNE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le plan de l'entrepôt à sel, tel que déposé par les ingénieurs.

122-07-2013

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉFECTION MAJEURE DE LA ROUTE 230 ENTRE SAINT-PACÔME ET SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 151.06.13 de la municipalité de Saint-Pacôme concernant une demande au MTQ pour la réfection de la route 230 entre Sainte-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE APPUIE** la municipalité de Sainte-Pacôme dans cette démarche et que cette résolution d'appui soit acheminée au Ministère des Transports du Québec afin que :

- Des réfections majeures de chaussée et de structure soient effectuées sur la route 230 afin d'accroître la sécurité.
- Que les accotements soient pavés afin d'améliorer la sécurité des cyclistes sur cette route.
- Que ces travaux couvrent la route à partir du 126 boulevard Bégin jusqu'au pont de la Rivière St-Jean à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- Qu'une copie de cette résolution d'appui soit envoyée à M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud.

123-07-2013

**VIRÉE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA RUE BOURGELAS**

**CONSIDÉRANTE** l'échange de propriété avec M. Éric Caron sur la rue Bourgelas pour notre virée;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit du lot 507-P d'une superficie de 346.2m<sup>2</sup> pour la nouvelle virée toujours sur le lot 507-P, tel que démontré sur le plan de M. Guy Marion en date du 29 mai 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte ce plan et autorise la secrétaire-trésorière et le maire ou le maire suppléant à signer tout document au nom de la municipalité pour donner effet à cette résolution.

124-07-2013

**AGENT DE DÉVELOPPEMENT – PARTICIPATION POUR LA FORMATION DE L'UNIVERSITÉ RURALE DU QUÉBEC 2013**

**CONSIDÉRANTE QUE** le Pacte Rural demande la participation des agents de développement pour la formation de l'Université Rurale du Québec 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème «Pour en finir avec les crises : des clés pour en sortir ou les contourner» réitère l'importance pour les régions rurales de développer une culture, des outils et des indicateurs visant à gérer leur avenir plutôt que de réagir dans l'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation se tiendra du lundi 9 septembre au vendredi 13 septembre 2013 à la MRC de Granit de Lac-Mégantic;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription inclut trois repas du midi (mardi, mercredi et jeudi) et quatre repas du soir (lundi, mardi, mercredi et jeudi). Le petit déjeuner du vendredi est aussi offert. Tous les autres repas sont au frais des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du colloque est de 373.67\$, le coût de l'hébergement est de 388.01\$, le transport en autobus est de 65\$ et trois déjeuners pour 30\$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour un total de 856.68\$, le Pacte rural est en mesure de financer le projet pour la somme 417\$;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière alloue un montant de 439.68\$ pour compléter le montant total de cette formation et autorise par le fait même l'agent de développement à y assister.

125-07-2013

**VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET PROJET D'USINE DE BIOMÉTHANISATION DE LA «SEMER»**

**ATTENDU QUE** les représentants de la Société d'économie mixte en Énergie renouvelable (SEMER) de la région de Rivière-du-Loup ont récemment fait connaître leur projet d'usine de biométhanisation ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un projet de développement durable, proposant une solution à la problématique de l'enfouissement des matières organiques putrescibles, qui contribuera à réduire significativement les gaz à effet de serre et qui est susceptible de faire émerger une filière de production industrielle de biométhane répondant à un important besoin dans le domaine du transport par camion ;

**ATTENDU QUE** la SEMER offre à la MRC de Kamouraska la possibilité de devenir partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation en mettant 3% des actions de l'entreprise à la disposition de la MRC ;

**ATTENDU QUE** relativement à ce projet d'usine de biométhanisation, les municipalités du Kamouraska sont invitées à signifier leur intention relativement au mode de gestion des matières putrescibles (option biométhanisation, compostage local ou autre) qu'elles retiendront sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Kamouraska seront sans doute nombreuses à retenir la solution proposée par la SEMER relativement à la gestion et la valorisation des matières organiques, lesquelles ne pourront plus légalement être enfouies à compter de 2020 ;

**ATTENDU QUE** seules les municipalités qui opteront pour la solution de la biométhanisation devraient pouvoir bénéficier des profits qui seront éventuellement générés par l'usine de biométhanisation ;

**ATTENDU QUE** le montant requis par la SEMER en termes d'investissement pour accéder à la part de 3 % des actions de l'entreprise, est actuellement estimé entre 84 000 \$ et 100 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** les différents scénarios de partage des investissements requis par la municipalité ainsi que la formule de partage des profits éventuellement générés par l'usine, seront évalués et devront faire l'objet d'une décision lors d'une prochaine réunion du conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** la MRC, étant interpellée par la SEMER comme seule interlocutrice des municipalités du Kamouraska relativement à la possibilité de partenariat financier dans le projet d'usine de biométhanisation, devra obtenir des municipalités qui opteront pour ce procédé de traitement, la compétence requise en matière de traitement, de valorisation et d'élimination des matières organiques putrescibles : la compétence sur la collecte et le transport de ces matières demeurant de juridiction locale ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière se questionne énormément sur la rentabilité du projet puisque le territoire de la MRC est grand à couvrir.

Ajouter tous les frais inhérents à des transports supplémentaires pour les matières putrescibles à nos dépenses déjà existantes des matières résiduelles augmentera considérablement la facture des citoyens. À moins de faire un partage égale de ces frais supplémentaires entre toutes les municipalités. Les municipalités situées plus à l'ouest n'obtiendront aucun avantage à cette troisième collecte.

**TOUTEFOIS** le présent conseil signifie à la MRC de Kamouraska qu'il entend retenir la proposition offerte par la SEMER en matière de valorisation des matières putrescibles par la biométhanisation et de ce fait, prévoit éventuellement acheminer ses matières putrescibles à l'usine de biométhanisation de la SEMER,

**QUE** le présent conseil indique au conseil de la MRC que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite devenir partenaire financier dans le projet d'usine de biométhanisation et confirmera son adhésion finale au moment où la formule de partage des investissements demandés à la municipalité et celle des profits éventuellement générés par l'usine, auront fait l'objet d'une décision de la part du conseil de la MRC,

**QUE**, dès qu'il sera officiellement sollicité à cet effet, le présent conseil entend confirmer qu'il délèguera sa compétence à la MRC en matière de traitement, de valorisation et d'élimination des matières organiques putrescibles.

126-07-2013

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – PARTIE POLITIQUE DE LA CAQ**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière de conserver son statut apolitique ;

**CONSIDÉRANT** l'article dans le journal "Le Placoteux", édition # 21 du 22 mai 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière s'affiche comme étant le responsable de tournée pour le "Projet Saint-Laurent " du partie politique Coalition Avenir Québec (CAQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la tâche de responsable de tournée pour le "Projet Saint-Laurent " du partie politique de la CAQ sera considérable et qu'il aura moins de temps à consacrer à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des conseillers de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière désire confirmer leur volonté de ne pas faire de politique provinciale ou fédérale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le salaire du maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière a été augmenté l'an passé afin de prioriser certains dossiers importants de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON**  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE FRANÇOIS LAGACÉ**, maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière, ne s'affiche pas maire de la municipalité lorsqu'il aura à parler pour le "Projet Saint-Laurent" de la CAQ, **OU TOUT AUTRE PROJET RELIÉ À LA CAQ;**

**QU'IL PRÉSENTE À SON CONSEIL**, à chaque mois à partir de maintenant, un horaire complet des heures qu'il réserve à la municipalité afin de justifier le temps de travail qu'il y accompli.

Voir : VARIA

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

- ⇒ Tandem-Jeunesse – Demande de soutien financier.
- ⇒ Chevaliers de Colomb – Demande de soutien financier – Fête familiale 2013.
- ⇒ Symposium de peinture du Kamouraska

127-07-2013

**TANDEM-JEUNESSE - ADHÉSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil renouvelle son soutien à Tandem-Jeunesse pour un montant de 50\$.

128-07-2013

**CHEVALIERS DE COLOMB – FÊTE FAMILIALE 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal autorise le versement de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de l'organisation de la fête annuelle de la famille 2013.

129-07-2013

**SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal verse un don de 100 \$ au Symposium de peinture du Kamouraska, édition 2013.

130-07-2013

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 57 818.97 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

§ Lettre de M. Laurent Langevin suite à la pose de son installation septique.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA**

**Intervention de Madame Martine Hudon au regard de la représentation de M. François Lagacé, maire, et de son allégeance politique :**

J'aimerais faire le point sur la résolution 102-06-2013, adoptée à la séance régulière du 3 juin dernier et reprise à la présente séance au n° 126-07-2013.

Dans un premier temps, j'aimerais préciser que nous avons perdu confiance en notre maire, François Lagacé. Le fait est que nous avons appris par les journaux, l'été passé, qu'il se présentait pour la Coalition Avenir Québec (la CAQ).

Il va sans dire que nous aurions aimé l'apprendre autrement, soit de sa bouche, avant d'en être informé par les médias. Depuis, à plusieurs reprises, nous lui avons demandé de démissionner, ce qu'il refuse de faire. Selon lui, il n'y a aucun problème à discuter des dossiers de Ste-Anne-de-la-Pocatière avec ses adversaires politiques. Nous ne sommes pas d'accord. C'est pourquoi nous lui demandons de porter attention à ne pas mélanger son poste de maire dans notre municipalité et son allégeance politique.

Nous n'avons donc pas le choix de manifester notre désaccord, officiellement, par une résolution qu'il refusera probablement de signer.

Par cette résolution, nous aimerions préserver la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de toutes influences politiques, que ce soit provinciales ou fédérales.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

131-07-2013

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20h55.

Signé : *Alphée Pelletier*  
Maire suppléant

Signée : *Sylvie Dionne*  
Secrétaire-trésorière

**COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2013**

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Salaires bruts du mois	Juin	25 462.79 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	426.19 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	49.34 \$
Bell Canada	Administration	302.93 \$
Visa	Consultation Registre foncier	4.00 \$
Sylvie Dionne	Formation St-Pascal - Éolienne	23.40 \$
Sylvie Dionne	5 à 7 - Rencontre photographique	80.40 \$
François Lagacé, maire	Frais déplacement	77.54 \$
SSQ Assurance	Assurances de juin	978.34 \$

**TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 27 404.93 \$**

**DÉPENSES COURANTES**

SERVICES SANITAIRES ROY	632.13 \$
LE PLACOTEUX	124.17 \$
PROFIX DE L'EST INC	72.18 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.	4 997.48 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE	40.00 \$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	45.85 \$
AGRO ENVIRO LAB	466.23 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	201.32 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	143.72 \$
GROUPE DYNACO	472.75 \$
MICHEL MONTMINY INC.	155.19 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	310.16 \$
LOCATION J C HUDON INC	379.36 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	714.58 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	2 814.39 \$
METRO LABEL	97.49 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	526.87 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	229.95 \$
CLAUDE DIONNE	2 353.53 \$
KATAPULTE COMMUNICATION	885.31 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	325.91 \$
LIBRAIRIE LOPTION	24.09 \$
CARQUEST LA POCATIERE	96.60 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 641.72 \$
APSAM	238.62 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	1 396.46 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	848.48 \$
ALIMENTATION COOP LA POCATIERE	37.50 \$
MINISTERE DU REVENU	5 336.09 \$
MRC DE KAMOURASKA	589.40 \$
RECEVEUR CANADA	2 216.51 \$

**TOTAL DÉPENSES COURANTES 30 414.04 \$**

**TOTAL DES COMPTES À PAYER 57 818.97 \$**